



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones rurales

Question au Gouvernement n° 2083

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire était marquée par la volonté de relancer une grande politique d'aménagement du territoire. Les débats qui se sont déroulés à cette occasion ont suscité de vifs espoirs dans notre pays, notamment dans les zones rurales où la population refuse le déclin et œuvre quotidiennement pour maintenir la vie et l'emploi. À ce titre, quarante-deux pays tests ont été retenus et, à titre expérimental, ont fait l'objet d'études réalisées par la DATAR.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces expérimentations ? Quels en sont les résultats ? Ou en sommes-nous aujourd'hui ? Sera-t-il donné une suite aux pays tests, notamment par le développement d'une véritable politique des pays sur l'ensemble du territoire national ?

Par ailleurs, comptez-vous, monsieur le ministre, comme le prévoit la loi d'orientation, présenter un projet de loi sur le développement rural ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. M. Le Nay connaît parfaitement, au moins pour le pays Centre-Ouest-Bretagne, l'évolution de l'expérimentation que le Gouvernement a voulu conduire. Un rapport préliminaire de la DATAR a été largement diffusé. Le rapport définitif est au point et sera publié dans les jours qui viennent.

Je rappelle une fois encore devant l'Assemblée nationale que les pays ne constituent pas un échelon administratif supplémentaire, qu'ils ne sont pas l'affaire des préfets mais celle des élus qui rassemblent autour d'eux les forces économiques, politiques et sociales.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et le premier résultat qui sera important pour ceux qui auront bien conduit l'expérimentation de pays, c'est que les propositions desdits pays pourront être intégrées dans les futurs contrats de plan État-région. Voilà la réponse à la première partie de votre question.

M. Robert Pandraud. Très bonne réponse !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'ajoute que, depuis un an, le Gouvernement applique strictement la loi d'orientation du 5 février 1995 votée par le Parlement de la République. J'aurai pris, en une année, vingt-huit décrets d'application. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) C'est dire que nous ne prenons pas de retard et que, contrairement à ceux qui nous critiquent, nous faisons de l'aménagement du territoire une priorité qui se concrétisera au cours de l'année 1997 par le schéma d'aménagement et de développement du territoire et par le plan en faveur du monde rural, qui fait l'objet d'une concertation interministérielle commençant ces jours-ci et auquel vous êtes particulièrement attaché.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire était marquée par la volonté de relancer une grande politique d'aménagement du territoire. Les débats qui se sont déroulés à cette occasion ont suscité de vifs espoirs dans notre pays, notamment dans les zones rurales où la population refuse le déclin et œuvre quotidiennement pour maintenir la vie et l'emploi. À ce titre, quarante-deux pays tests ont été retenus et, à titre expérimental, ont fait l'objet d'études réalisées par la DATAR.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces expérimentations ? Quels en sont les résultats ? Ou en sommes-nous aujourd'hui ? Sera-t-il donné une suite aux pays tests, notamment par le développement d'une véritable politique des pays sur l'ensemble du territoire national ?

Par ailleurs, comptez-vous, monsieur le ministre, comme le prévoit la loi d'orientation, présenter un projet de loi sur le développement rural ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. M. Le Nay connaît parfaitement, au moins pour le pays Centre-Ouest-Bretagne, l'évolution de l'expérimentation que le Gouvernement a voulu conduire. Un rapport préliminaire de la DATAR a été largement diffusé. Le rapport définitif est au point et sera publié dans les jours qui viennent.

Je rappelle une fois encore devant l'Assemblée nationale que les pays ne constituent pas un échelon administratif supplémentaire, qu'ils ne sont pas l'affaire des préfets mais celle des élus qui rassemblent autour d'eux les forces économiques, politiques et sociales.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Et le premier résultat qui sera important pour ceux qui auront bien conduit l'expérimentation de pays, c'est que les propositions desdits pays pourront être intégrées dans les futurs contrats de plan État-région. Voilà la réponse à la première partie de votre question.

M. Robert Pandraud. Très bonne réponse !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. J'ajoute que, depuis un an, le Gouvernement applique strictement la loi d'orientation du 5 février 1995 votée par le Parlement de la République. J'aurai pris, en une année, vingt-huit décrets d'application. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) C'est dire que nous ne prenons pas de retard et que, contrairement à ceux qui nous critiquent, nous faisons de l'aménagement du territoire une priorité qui se concrétisera au cours de l'année 1997 par le schéma d'aménagement et de développement du territoire et par le plan en faveur du monde rural, qui fait l'objet d'une concertation interministérielle commençant ces jours-ci et auquel vous êtes particulièrement attaché.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2083

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 1996, page 8417

Réponse publiée le : 18 décembre 1996, page 8417

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 décembre 1996